

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 12 mars 2003 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille trois et le **mercredi 12 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Gilbert LAISSARD**

Date de la convocation : **06 mars 2003**

Date d'affichage : **06 mars 2003**

Présents : Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Christophe HUMBERT, Alexandre PROST - Jean-Claude GONOD - Georges LAURENT - Joël CORNATON, Françoise BILLOUD, Isabelle OVIGUE.

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier est approuvé à l'unanimité

COMPTES DE GESTION 2002

A ce jour, les comptes de gestion ne sont pas revenus de la trésorerie, la délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2002 : AFFECTATION

COMMUNAL : M14

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.02 : 91 566.82

Considérant l'excédent d'investissement au 31.12.02 : 67 176.07 (1 502 714.77 - 1 435 538.70)

Les restes à réaliser sont en :	dépenses	222 567.53	
			⊗ - 179 658.12
	recettes	42 909.41	

		- 179 658.12	

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement
au 31.12.2002 de **- 112 482.05 euros** (67 176.07 - 179 658.12)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE D'AFFECTER:

- Au besoin de financement au compte 1068 (recettes investissement) pour 91 566.82 euros.
- L'excédent d'investissement reporté (R001: recettes d'investissement) pour 67 176.07 euros.

ASSAINISSEMENT : M49

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31/12/02 :	+ 37 976.92
Considérant le déficit d'investissement au 31/12/02 :	- 14 543.39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reporter au budget primitif 2003 :

L'excédent de fonctionnement au compte R002 de	23 433.53 euros
Le déficit d'investissement au compte D001 de	14 543.39 euros.
L'affectation en réserve d'investissement au compte R1068 de	14 543.39 euros.

PREVISIONS TRAVAUX BUDGETAIRES 2003

Le Conseil Municipal décide des travaux d'investissement pour 2003, à savoir :

1°) Les reports des travaux non terminés en 2002 :

- Travaux Ecole,
- Signalisation,
- Matériel informatique, mobilier de la Mairie,
- Bois de la parcelle ROBIN,
- Saleuse,
- Statue St Vincent,
- Elargissement voirie,
- MARPA,
- Logement communal : école

2°) Les nouvelles propositions pour cette année :

- Aménagement de la cour de l'école,
- Aménagement du stade,
- Eglise : marches d'escalier,
- Eclairage public aux Jacquets, et solde des travaux 1999,
- Installation Internet à la Mairie,
- Poteau incendie.

LES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les quatre taxes, soit pour la taxe

- * d'habitation : 10.07 %,
- * foncier bâti : 10.64 %,
- * foncière non bâti : 33.38 %,
- * professionnelle : 8.64 %.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE MAIRIE : DEMANDE DE D.G.E.

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, de plus en plus, les administrations publiques vont passer par le biais d'Internet pour nous transmettre les circulaires et informations diverses et qu'il serait nécessaire d'équiper la mairie en matériels permettant d'accéder à Internet. Une étude de prix a été réalisée et le devis estimatif s'élève à la somme de 7 201.04 euros H.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition des matériels et logiciels permettant d'accéder à Internet pour un montant estimatif de 7 100 euros.

DEMANDE à Monsieur le Préfet l'inscription de ce programme dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipelement pour l'exercice 2003,

CHARGE Monsieur le Maire d'instruire le dossier de demande.

P.L.U.

La réunion du 20 février a permis de compléter le projet concernant les espaces naturels et agricoles ainsi que leurs réglementations spécifiques. Les élus avaient préparé cette réunion par une réflexion globale le 12 février. Ce travail a permis d'apporter des compléments et des adaptations par rapport au zonage et la réglementation.

Le travail de la commission suit le rythme prévu au calendrier. La prochaine réunion est fixée au 19 mars et concernera le projet de zones constructibles. Madame DUFIEUX, urbaniste, propose de venir sur la commune pour une visite de terrain destinée à préparer cette réunion de travail.

Cette réunion de commission sera la dernière avant la réunion publique de concertation de la population prévue le 11 avril à 14 heures 30.

ZONAGE ASSAINISSEMENT

Aucune réunion n'a eu lieu entre temps, la prochaine étape prévue étant l'affinement du projet de zonage en fonction des zones à urbaniser retenues dans le projet de plan local d'urbanisme.

TRAVAUX ECOLE

Georges RODET informe le Conseil Municipal que les travaux sont terminés, il reste seulement la façade qui se fera pendant les vacances de Pâques. La garderie dispose d'une ligne téléphonique directe. Il reste environ 20 % des dépenses à régler et l'emprunt a été versé début mars.

CLUB INFORMATIQUE

Le Club Informatique est à la recherche d'une association pour le parrainer.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE BATIMENT ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour l'entretien des installations de protection incendie

AVENANT AUX CONTRATS DE DETECTION D'INCENDIE ET DE DESENFUMAGE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la Société ATSE chargée de la maintenance pour le système de détection incendie et de la vérification du système de désenfumage pour la salle polyvalente a fusionné juridiquement avec la Société AUTOMATISME SICLI et ne forme qu'une seule entité « CHUBB SECURITE » depuis le 1er août 2002. Il est donc nécessaire de délibérer pour approuver l'avenant aux contrats n° 5117 et 5868.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'avenant aux contrats n° 5117 et 5868 portant sur la fusion juridique des Sociétés AUTOMATISME SICLI et ATSE en une seule entité « CHUBB SECURITE ».

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à cette modification.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) COMMEMORATION DU 19 MARS : (41ème anniversaire du cessez le feu en Algérie) : invitation du comité FNACA à la manifestation à 17 h 30 à BENY.

2°) SIVOM :

- Le budget primitif 2003, équilibré à 38 841.75 euros en section de fonctionnement et à 43 157.63 euros en section d'investissement a été voté à l'unanimité.

Les cotisations pour la Commune s'élèvent à :

- 0.86 euros par habitant pour les charges administratives,
- 1.37 euros par habitant pour la réhabilitation du site de Courmangoux,
- 0.63 euros par habitant pour le fonctionnement du RASED

soit une participation communale de 1 793.22 euros.

- La convention liant le SIVOM et le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés), dénoncée pour le 1er octobre 2003, a fait l'objet d'une information à l'ensemble des écoles. Une solution doit être recherchée rapidement, soit dans le cadre de ce syndicat, soit dans le cadre d'un autre dispositif, la durée de vie du syndicat étant limitée à la fin du remboursement des emprunts en cours.

3°) TRANSPORT SCOLAIRE : Une demande d'arrêt de car a été faite pour un arrêt au lieu dit « Aussiat » par Mme et Mr CHAMBARD Christian auprès du Conseil Général.

Ce dernier informe que la desserte de ce hameau sera prévue dans le cahier des charges du service actuellement exploité par l'entreprise BRESSE REVERMONT qui est remis en appel d'offres pour la prochaine rentrée scolaire.

4°) PETITE ENFANCE : Une réunion aura lieu le 17/03 à ST ETIENNE DU BOIS

5°) CENTRALE D'ENROBAGE : Par arrêté préfectoral en date du 26 février 2003 donnant acte à la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône de sa déclaration de cessation partielle d'activité d'une centrale d'enrobage à chaud située sur le territoire de la Commune.

6*) EDF-GDF : Par courrier en date du 04/02, EDF nous signale des baisses de tension sur le réseau basse tension du poste de transformation « Les Jacquets », EDF informe le syndicat intercommunal d'électricité de la nécessité de renforcer le réseau.

7*) Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien Sevron Solnan :

Le budget primitif 2003 a été voté à l'unanimité. La cotisation communale s'élève à 0.76 euros par habitant pour le fonctionnement administratif.

La provision pour le remboursement des prêts en cours et le travaux 2003, d'un montant de 11 203 euros, sera fiscalisée par délibération du Conseil Municipal.

Travaux 2003 sur BENY :

- reprise du passage de desserte et élargissement sur le bief des Thibaudes dans le cadre de la 22ème tranche d'assainissement agricole,
- réfection du seuil piscicole de Marmont,
- surveillance du pont du Moulin Blanc.
- en attente : enrochement de berges sur le Sevron aux Grillets : à inscrire dans une prochaine tranche du contrat Seille.